



REGLEMENT CONCOURS

Programme ICN Bachelor en Management (SUP'EST)

- 1) Accès en 1^{ère} année via Parcoursup
- 2) Accès en 1^{ère} année rentrée décalée de janvier

Règlement validé au Conseil d'Administration du 04/07/2019

I. REGLEMENT CONCOURS ICN BACHELOR EN MANAGEMENT (SUP'EST) ACCES EN 1^{ERE} ANNEE – VIA PARCOURSUP

DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement s'applique à l'admission en première année du programme ICN Bachelor-Sup'Est d'ICN Business School.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

- Les sessions de concours ICN Bachelor Sup'Est sont organisées dans le respect du calendrier de PARCOURSUP ;
- Des dates au choix pour les épreuves écrites selon le calendrier ;
- Des séances d'épreuves orales selon le calendrier ;
- Le concours est sans admissibilité. Le candidat doit passer les épreuves écrites et orales ;
- Les résultats d'admission seront exclusivement diffusés dans PARCOURSUP.

Dispositions générales d'inscription

IMPORTANT :

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription qui s'effectue en deux étapes :

1) Sur le site PARCOURSUP, le candidat :

- sélectionne ICN Bachelor – Sup'Est puis fait son(ses) vœu(x) école par campus, via <https://www.parcoursup.fr/>, rubriques «Découvrez le contenu des formations/Je recherche une formation/Ecole de commerce »,
- choisit sa session d'écrit et son centre d'écrit, effectue le paiement en ligne et transmet éventuellement les pièces justificatives demandées.

Puis

2) Sur le site ICN, un accès à sa prise de rendez-vous aux oraux lui sera communiqué pour s'inscrire à son oral - <http://icn-artem.com>

NB : L'école ICN Business School devra être cochée dans PARCOURSUP pour postuler au concours d'entrée.

La prise de RDV aux oraux, les convocations aux épreuves écrites, l'accès aux notes se font obligatoirement et exclusivement par internet, dans l'espace candidat sur le site ICN Business School <http://icn-artem.com>.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

A. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

- Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, aux élèves de terminale (l'admission de l'école est soumise à l'obtention du baccalauréat dans l'année d'inscription au concours), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français admis en dispense.
- Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école pour un même diplôme.
- Un candidat doit choisir une session d'épreuves écrites du concours. Il ne peut s'inscrire qu'à une seule date d'épreuves écrites dans l'année.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté – JDC. Les candidats sont invités à se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent (informations sur www.defense.gouv.fr – rubrique "Vous et la Défense"- JDC).

- Le candidat en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peut se voir proposer des dispositions particulières d'aménagement.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription qui s'effectue en 2 étapes sur le site PARCOURSUP ET sur le site ICN.

Seules l'inscription PARCOURSUP ET la prise de rendez-vous aux oraux sur le site ICN valident définitivement l'inscription au concours.

Un candidat non inscrit via Parcoursup ne sera pas autorisé à passer les épreuves.

A 1. INSCRIPTION ET FORMULATION DE VŒUX SUR LE SITE PARCOURSUP

L'inscription au concours et les vœux s'effectuent sur le site <https://www.parcoursup.fr/>.

- Le candidat doit valider impérativement en ligne son inscription à ICN business School et fait son vœu.
- Le candidat sélectionne un ou plusieurs campus.
- Le candidat sélectionne sa session et son centre d'écrit dans la rubrique « Questions spécifiques ».
- Le candidat effectue le paiement en ligne de son inscription au concours.
- Le candidat confirme son vœu ICN Business School.

Les candidats dont les données ne sont pas certifiées par leur lycée d'origine devront impérativement nous transmettre les pièces justificatives correspondantes, à savoir :

Candidat déclaré boursier

Le candidat boursier devra fournir un exemplaire de la notification définitive d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS. Ce candidat bénéficie d'une exonération des droits d'inscription pour les épreuves.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard du concours. Il pourra imprimer (par la rubrique « Liste des impressions » dans son dossier) une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès de l'organisme de gestion de sa bourse.

Candidat déclaré en terminale

Il doit fournir un certificat de scolarité ou une inscription aux épreuves de baccalauréat de Terminale de l'année en cours.

Candidat déclaré diplômé du Bac ou d'un titre équivalent

Il doit fournir son diplôme de Baccalauréat ou titre français ou étranger admis en dispense. Il doit être en langue française ou accompagné d'une traduction authentifiée.

Cas particuliers

1. Candidat pupille de la Nation

Le candidat « Pupille de la Nation » doit fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation ».

Ce candidat bénéficie d'une exonération des droits d'inscription pour les épreuves.

2. Demande d'aménagement d'épreuves

Le candidat en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique doit le signaler lors de l'inscription pour pouvoir éventuellement bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer le document d'instructions pour la constitution et l'envoi de son dossier médical. Il doit envoyer le document officiel de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) précisant les dispositions particulières d'aménagement ou la décision officielle du Rectorat d'aménagement pour le Baccalauréat de l'année en cours.

Le candidat ne pourra pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis avant la date limite du 22 mars de l'année en cours.

Une décision administrative du service admissions-inscriptions d'ICN Business School fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

En raison d'éventuels délais administratifs, nous invitons le candidat à envoyer au plus tôt son dossier à la MDPH compétente.

Ces documents seront adressés, en format pdf :

- Soit par mail à : admissions@icn-artem.com
- Soit par courrier à :
ICN Business School
Service Admissions-Inscriptions
86 rue du Sergent Blandan
54000 NANCY

A 2. INSCRIPTION A L'ORAL DANS L'« ESPACE CANDIDAT » DU SITE ICN

Conditions à remplir pour accéder à la prise de rendez-vous aux oraux :

1. L'inscription au concours (étape précédente) est terminée et validée par le candidat dans PARCOURSUP,
2. Le candidat recevra fin février un mail lui donnant ses accès à son « Espace candidat » sur le site ICN.

Pour cela, il lui sera fourni un identifiant et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès à son « Espace candidat ».

Ces codes personnels ne doivent jamais être communiqués à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Pour s'inscrire aux oraux, le candidat doit impérativement respecter la procédure qui comprend les phases obligatoires suivantes :

1. Saisie du choix du campus où il souhaite passer ses oraux ;
2. Prises de rendez-vous pour les épreuves orales via l'espace candidat.

NB : L'école devra avoir été préalablement cochée comme vœu sur PARCOURSUP pour valider la candidature.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours présenté et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

A 3. REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription définitive au concours est subordonnée au règlement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés obligatoirement au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Seuls les candidats résidant hors de l'Union Européenne ont la possibilité de régler les droits d'inscription par chèque de banque.

Ces droits restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

A 4. RESPECT DU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Pour que l'inscription du candidat soit validée et qu'il soit autorisé à concourir, le respect du calendrier du concours à jour en ligne est impératif.

A 5. MISE A JOUR DES COORDONNEES ET IMPERATIF DE VIGILANCE

Le candidat doit tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, n° de téléphone...) dans son « dossier Parcoursup » pendant toute la durée du concours.

La messagerie électronique constitue le moyen privilégié d'ICN Business School pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence. Le candidat devra donc la consulter très régulièrement durant toute la période du concours, sans négliger de regarder le contenu du dossier « spam ».

B. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LE CANDIDAT

Les données à caractère personnel collectées par ICN Business School sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions du concours.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement l'utilisation de ses données par ICN Business School (dans le cadre de l'organisation du passage de ses épreuves écrites, orales, communication de résultats). Celles-ci ne sont communiquées à aucun autre destinataire, que ce soit à des fins commerciales ou non.

ICN Business School s'engage à assurer la protection des données conformément à la loi dite «informatique et libertés» du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant sur la création du "Référentiel général de sécurité" (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier.
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via admissions@icn-artem.com.
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à admissions@icn-artem.com.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles pour que toutes les conditions réglementaires soient remplies avant délivrance du diplôme.

2. ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

Toutes les informations sur le concours ICN Business School se trouvent sur le site internet : <http://icn-artem.com>.

A. PROGRAMME DU CONCOURS

Les programmes retenus pour le concours ICN Bachelor Sup'Est sont ceux de l'Education Nationale pour les classes de Terminale, quelle que soit la section.

B. CENTRE D'ECRITS

Lors de son inscription au concours sur PARCOURSUP, le candidat choisit :

- Une date d'épreuves écrites (en fonction du calendrier) ;
- Une ville centre d'écrits.

En fonction de la capacité dont ICN Business School dispose dans ce lieu et du nombre de candidats l'ayant choisi, elle peut être amenée à demander au candidat de changer son choix. Dans ce cas, le candidat est contacté par mail après la clôture des inscriptions, et un autre centre lui est proposé.

C. EPREUVES ECRITES ET COEFFICIENTS

Les coefficients des épreuves écrites sont les suivants :

Coefficients épreuves écrites	TAGE POST BAC	Anglais QCM – 0h45
ICN Business School	9	3

D. CONVOCATION AU CENTRE D'ECRITS

Le candidat recevra par mail sa convocation.

Le candidat doit obligatoirement concourir dans le centre d'épreuves où il est convoqué.

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Le candidat doit prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoction.

E. VERIFICATION D'IDENTITE

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à l'entrée dans le centre d'épreuves et à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

F. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

Le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves, sera éliminé du concours. Tout candidat se présentant en retard des épreuves écrites, ne pourra pas être autorisé à composer et sera considéré comme absent.

Pour les épreuves écrites, aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure. Concernant les épreuves de QCM, le candidat doit se munir d'un stylo bille noir, sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie, même « blanche », qui sera alors signée. Tout candidat sortant avant la fin des épreuves, doit remettre le sujet en même temps que sa copie.

La copie doit demeurer anonyme. Tout candidat qui romprait l'anonymat ou laisserait sur sa copie des signes distinctifs se verrait attribuer la note de zéro.

3. ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

Le candidat passera :

- Une épreuve orale d'anglais ;
- Un entretien individuel.

Coefficients des épreuves orales

Les coefficients des épreuves orales sont :

Coefficients épreuves orales	Entretien individuel	Anglais
ICN Business School	9	3

4. RESPECT DES REGLES

En s'inscrivant au concours ICN Bachelor – Sup'est, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Il doit s'assurer que sa convocation correspond au concours et à la date d'écrit présentée et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Le respect de ces consignes conditionne la possibilité qu'il aura de se présenter aux écrits comme aux oraux.

Avant de concourir, il est indispensable que le candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données dans le centre d'écrits qui l'accueille. Il doit respecter les consignes éventuelles figurant sur les sujets d'épreuves.

Dès son entrée dans la salle d'examen, le candidat ne peut utiliser aucun document ou appareil permettant d'accéder à l'information. Ces documents et appareils, ainsi que les téléphones et tablettes mobiles, doivent être éteints, rangés dans un sac fermé et placés hors de portée du candidat. Lorsqu'il compose, le candidat ne doit garder sur lui aucun support d'information. Il ne doit avoir sur sa table de composition que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés, sa pièce d'identité, sa convocation et ses effets permettant d'écrire.

Le port éventuel d'un appareil auditif pour raison médicale doit être signalé au chef de centre et autorisé sous son contrôle.

Lors du déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer ou chercher à communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, il se signale au surveillant à qui il peut poser toute question.

Dans le centre de concours, le candidat doit garder constamment une attitude normale et ne doit, en aucun cas,

risquer de perturber le respect des instructions et le déroulement des épreuves. En particulier, le candidat veillera à respecter le silence imposé à tous.

La liste de ces consignes étant rappelée, le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis-à-vis d'eux et vis-à-vis des organisateurs du concours.

5. FRAUDES ET SANCTIONS

Lors de l'inscription, le non-respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peuvent entraîner l'interdiction de concourir.

ICN Business School est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non-respect des règles, la fraude, ainsi que la suspicion ou la tentative de fraude sont passibles de sanction.

Un candidat pris en flagrant délit de fraude ou suspecté de fraude fera l'objet d'un procès-verbal établi par le centre. Une fois le candidat prévenu et sous réserve de rétablissement de conditions normales de composition, le candidat sera invité à poursuivre son épreuve et pourra se présenter aux épreuves suivantes.

L'instruction du cas sera conduite par ICN Business School. La sanction éventuelle sera prononcée par le jury d'admission.

Les sanctions peuvent être modulées en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

- Exclusion immédiate de l'épreuve pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement du concours. La décision est prise par le chef de centre ;
- Dans les autres cas, et selon la gravité des faits : avertissement, attribution de la note zéro à l'épreuve, exclusion du concours présent, et exclusion définitive des concours futurs.

6. JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves écrites et orales. Il prend en compte le total de points. Ce total est la somme de chaque note obtenue aux épreuves écrites et orales multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury d'admission se réunit et détermine la liste de classement des candidats sans ex-aequo.

S'il y a des ex-aequo, pour départager les candidats, seront pris en compte dans l'ordre : le total de points de l'écrit, puis la note du TAGE post-bac, puis la note de l'épreuve d'entretien.

Si ces critères ne sont pas suffisants, en dernier ressort, le jury d'admission prendra la note d'oral d'anglais puis la note du QCM d'anglais.

7. COMMUNICATION DES NOTES ET RECLAMATIONS

Le jury étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur d'éventuelles erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Toutes les notes des épreuves écrites et orales du candidat seront accessibles dans son « Espace candidat », le lendemain de l'ouverture de l'admission PARCOURSUP. Le candidat doit prendre connaissance sans délai de ses notes.

Toute réclamation doit être formulée par écrit et adressée dans les 10 jours ouvrés qui suivent la communication des notes par mail à admissions@icn-artem.com.

8. ADMISSION SUR LE SITE PARCOURSUP

A l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé de son admission via PARCOURSUP selon le calendrier PARCOURSUP en vigueur.

Il doit répondre et confirmer sa volonté d'intégrer l'école s'il est admis par une inscription administrative dans PARCOURSUP selon les règles en vigueur.

9. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE SUR PARCOURSUP

Après avoir répondu « oui définitif » à une proposition, le candidat doit effectuer sa pré-inscription administrative et s'acquitter du versement de 800 euros, comme acompte sur les frais de scolarité auprès d'ICN Business School qu'il va intégrer selon le calendrier. A titre indicatif, le délai de paiement de cet acompte est habituellement à faire dans les deux semaines suivant la réponse « oui définitif ».

Les formalités d'inscription administrative se feront après la validation dans PARCOURSUP. Le candidat doit donc suivre les instructions laissées à son attention dans PARCOURSUP, ou, à défaut, nous contacter dans les plus brefs délais.

10. INSCRIPTION A ICN BUSINESS SCHOOL

Le lauréat a la parfaite liberté de choix entre les campus de Nancy, Nuremberg et Paris (à la rentrée 2020, sous réserve d'acceptation de l'extension du VISA sur ce campus par le MESRI suite à l'avis de la CEFDG).

II. REGLEMENT CONCOURS ICN BACHELOR EN MANAGEMENT (SUP'EST) ACCES EN 1^{ERE} ANNEE-RENTREE DECALEE (JANVIER)

1. PROCEDURE D'ADMISSION EN RENTREE DECALEE EN 1ERE ANNEE

Peuvent se présenter les étudiants souhaitant se réorienter à l'issue du premier semestre d'enseignement supérieur.

La procédure d'intégration se déroule en plusieurs étapes :

- Examen du dossier de candidature composé d'un curriculum vitae détaillé en français, d'une lettre en français précisant les raisons de la candidature, d'une photocopie du diplôme du baccalauréat, du relevé de notes du cursus en cours (Bac+1) le cas échéant et de la preuve de l'inscription dans l'enseignement supérieur.
- Le candidat est ensuite convoqué à des épreuves écrites et orales :

Les épreuves écrites :

=> Test TAGE Post Bac	1h20	coefficient 9
=> Anglais- QCM	0h45	coefficient 3

Les épreuves orales :

=> Un entretien d'anglais sous la forme d'une discussion afin de vérifier le niveau de compréhension du candidat et son aisance à l'oral ; coefficient 3

=> Un entretien individuel, de 30 mn d'échanges avec le jury (composé du directeur du programme et d'un professeur de l'Ecole) visant à découvrir la personnalité du candidat et sa motivation pour l'Ecole et le programme ; coefficient 9.

Les frais de procédure de sélection sont à la charge du candidat.

2. INSCRIPTION A ICN BUSINESS SCHOOL

Le lauréat s'inscrit sur le campus de Nancy.